

La Caisse des Ecoles du 7ème arrondissement organise pour les enfants habitant Paris, des séjours « Arc en ciel »

INSCRIPTIONS A COMPTER DU MERCREDI 5 FEVRIER 2025

1 Mer : A l'abordage matelot – A Pléneuf-Val-André (Côtes d'Armor)- Voyage +

Enfants de 7 à 10 ans / Séjour du 21 juillet au 31 juillet 2025 / 11 jours
Organisateur : LOISIRS MER DECOUVERTE



Le centre « La Guette » est situé au-dessus du port de Dahouet et face à la mer, il offre un accès direct au sentier côtier et à la paisible plage du Pissot.

Activités :

- ✓ Voile sur catamaran, kayak de vagues ou de mer, char à voile, sortie oiseaux en bateaux moteur
- ✓ Stand up Paddle et Paddle géant, raid nautique à la journée
- ✓ Pêche à pied
- ✓ Atelier cuisine aux algues
- ✓ Baignades

2 Mer : Découverte de la Voile et du Trésor caché du Morbihan – A Damgan (Morbihan) Voyage +

Enfants de 11 à 13 ans / Séjour du 21 au 31 juillet 2025 / 11 jours
Organisateur : ŒUVRE UNIVERSITAIRE DU LOIRET



Situé à 500 mètres du centre-ville de Damgan et 1 km de l'Océan, le centre est implanté dans un parc clôturé de 2 hectares avec terrain de volley, de basket, de foot, salle de spectacle, ludothèque avec baby-foot. L'hébergement se fait en chambres de 4 à 5 lits avec salle de bain.

Activités :

- ✓ Séances de voile sur caravelle ou funboat
- ✓ Baignade, pêche à pied
- ✓ Chasse aux Trésors
- ✓ VTT
- ✓ Grands jeux
- ✓ Bivouacs au camp des pirates

3 Montagne : Les rois de la montagne- A Villard-sur-Boège (Haute-Savoie) – Voyage +

Enfants de 7 à 10 ans / Séjour du 09 juillet au 18 juillet 2025 / 10 jours
Organisateur : LOISIRS CLUB 4/80



Les jeunes sont hébergés en chambres de 4 à 6 lits avec armoires. Le centre "Les Gentianes" en Haute Savoie propose des activités dans 5 salles, un restaurant sur place, et des jeux extérieurs sur 3 hectares, avec vue sur la montagne et la Vallée Verte.

Activités :

- ✓ Ateliers VTT
- ✓ Une journée de découverte des montagnes à vélo
- ✓ 1 séance d'escalade au parc naturel et boisé de Saxel
- ✓ 1 séance de Mountain Laser
- ✓ Piscine
- ✓ Découverte de l'activité Paddle

4 Montagne : Aventure au sommet – A Villard (Haute-Savoie) – Voyage +

Enfants de 11 à 13 ans / Séjour du 09 juillet au 18 juillet 2025 / 10 jours
Organisateur : LOISIRS CLUB 4/80



Les jeunes sont hébergés en chambres de 4 à 6 lits avec armoires. Le centre "Les Gentianes" en Haute Savoie propose des activités dans 5 salles, un restaurant sur place, et des jeux extérieurs sur 3 hectares, avec vue sur la montagne et la Vallée Verte

Activités :

- ✓ Ateliers VTT
- ✓ Une journée de découverte des montagnes à vélo
- ✓ 1 séance d'escalade au parc naturel et boisé de Saxel
- ✓ 1 séance de Mountain Laser
- ✓ Piscine
- ✓ Découverte de l'activité Paddle
- ✓ 1 journée au lac Léman

Tarifs des séjours arc en ciel

| | Tarif 1 | Tarif 2 | Tarif 3 | Tarif 4 | Tarif 5 | Tarif 6 | Tarif 7 | Tarif 8 | Tarif 9 | Tarif 10 |
|-------------------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|-------------|------------|------------|----------|
| Quotient familial | <234 € | 235-384 € | 385-548 € | 549-959 € | 960-1370€ | 1371-1900€ | 1901-2500 € | 2501-3333€ | 3334-5000€ | > 5001 € |
| Séjours 1 et 2 | 23.32 € | 59.40 € | 118.91 € | 158.62 € | 208.23 € | 272.25 € | 384.12 € | 529.32 € | 582.23 € | 635.14 € |
| Séjours 3 et 4 | 21.20 € | 54.00 € | 108.10 € | 144.20 € | 189.30 € | 247.50 € | 349.20 € | 481.20 € | 529.30 € | 577.40 € |

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions seront reçues de 8h30 à 16h30 sans interruption, **le lundi, mercredi et jeudi, à partir du mercredi 5 février 2025**, à la **Caisse des Ecoles du 7ème Arrondissement**, 116 rue de Grenelle, 75007 PARIS, métro Varenne ou Solférino (Tél.: 01.45.51.35.99).

Des réductions s'appliquent aux séjours en fonction du quotient familial.

Documents obligatoires à présenter quel que soit le séjour :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Notification de tarif des activités périscolaires 2024 2025 ou attestation de quotient familial de la caf de moins de 3 mois
- Attestation de couverture sociale en cours de validité pendant le séjour mentionnant l'enfant inscrit
- Copie des vaccinations obligatoire
- Attestation d'assurance extrascolaire ou responsabilité civile de l'enfant en cours de validité pendant le séjour (En vertu des articles L227- 4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.)
- Pass-nautique ou le savoir nager (séjours 1 et 2)**

Si vous en êtes bénéficiaires :

- Bons d'aide aux vacances 2025 VACAF (si vous souhaitez les utiliser) ;
- Carte Paris Pass famille (permet de bénéficier de la tranche tarifaire inférieure sans possibilité de gratuité : tarif 1 minimum)

MODALITES DE PAIEMENT :

Lorsque vous aurez remis tous les justificatifs obligatoires demandés lors de votre préinscription à la Cde7, vous recevrez une facture envoyée par la Ville de Paris, avec la date d'échéance du paiement à réaliser en une seule fois, l'inscription sera alors validée.

ATTENTION : Si le paiement du séjour de votre enfant n'a pas été effectué dans les délais impartis, **la préinscription pourra être annulée**

Modes de paiement :

- Le paiement en ligne est disponible sur www.paris.fr/vacances-arc-en-ciel.fr
- Le paiement en espèces (300€ maximum) ou par carte bancaire ou par chèque à l'ordre de la « Régie Générale de Paris ».

LIEU : Régie Municipale : 6, avenue de la Porte d'Ivry – 75013 PARIS, métro Porte d'Ivry (ligne 7)

Vous devez vous y présenter impérativement avec la facture, selon les horaires d'ouverture.

Les aides aux vacances de la CAF (Bons VACAF, Pass colo) et la Carte Paris Pass Famille seront prises en compte au moment de l'inscription et non pas au moment du paiement. Les chèques vacances, tickets CESU et les chèques loisirs ne sont pas acceptés.

**** En centre de vacances, la pratique de la natation, du canoë-kayak et ses disciplines associées, de la nage en eau vive, de la voile, du canyoning, du surf des mers, du ski nautique... est subordonnée à la possession de l'attestation de réussite au test d'aisance aquatique (le "test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques" est supprimé).**

Ce document délivré par un maître-nageur, atteste de l'aptitude de votre enfant. Il doit obligatoirement être fourni avant le départ du séjour, à défaut, votre enfant ne pourra pas pratiquer les activités nautiques le nécessitant.

Le diplôme savoir-nager délivré par l'école est équivalent au passe nautique